

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 juin 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Jean-Marc COPPOLA - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Régine GOURDIN - Roland BLUM représenté par Albert GUIGUI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Eugène CASELLI - Sandrine D'ANGIO représentée par Antoine MAGGIO - Patrick GHIGONETTO représenté par Patrick BORE - Roland GIBERTI représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Louisa HAMMOUCHE - Laurence LUCCIONI représentée par Daniel HERMANN - Christophe MASSE représenté par Marc LOPEZ - Florence MASSE représentée par Vincent GOMEZ - Guy MATTEONI représenté par Laurent LAVIE - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy PONTOUS - Roland POVINELLI représenté par Janine MARY - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Bernard MARTY - Martine VASSAL représentée par Marine PUSTORINO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Alain CHOPIN.

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 006-216/14/CC

■ Paiement de la cotisation 2014 à l'association Entreprises et Territoires d'Avenir DPEATSV 14/11541/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Créée en 2003, la Fédération Nationale des Associations d'Entrepreneurs des Zones Urbaines Sensibles (FNAE-ZUS) est la structure nationale qui a pour objet de rassembler et de représenter les intérêts de tous les entrepreneurs et de toutes les associations de chefs d'entreprises oeuvrant dans les zones urbaines sensibles. Son action s'inscrit pleinement dans une vision globale de la problématique des quartiers ZFU et ZUS.

Dans ce cadre, elle a pour objet notamment de promouvoir, développer l'esprit d'initiative et de création, ainsi que de favoriser les actions pour l'emploi et la formation qualifiante des résidents de ces quartiers.

Elle joue également le rôle d'interface avec les pouvoirs publics et a acquis une reconnaissance nationale en matière de Zones Urbaines Sensibles et est, à ce titre, associée à de nombreuses instances nationales que sont l'ONZUS (l'Observatoire National des ZUS), l'ACSE (l'Agence Nationale pour l'Egalité des Chances), l'ANRU (l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine), le Conseil Economique et social. Elle est également l'interlocuteur privilégié des partenaires institutionnels que sont le CIV (Comité Interministériel des Villes) et la Caisse des Dépôts.

Depuis le mois de novembre 2008, la FNAE-ZUS anime également le «collectif national pour la défense des droits ZFU» qu'elle a initié et qui regroupe des entrepreneurs, des élus locaux et nationaux, des salariés et des sympathisants des ZFU.

Dans ce cadre, elle s'est, en 2011, très fortement mobilisée en rassemblant plus de 500 entreprises, une trentaine de collectivités territoriales et des parlementaires de toutes tendances pour obtenir la prorogation des ZFU après le 31 décembre 2011.

Les membres du collectif de défense des droits ZFU dans lequel figure Marseille Provence Métropole ont adopté le principe de restructuration de la FNAE-ZUS.

L'association a changé de dénomination en 2012, son nouveau titre est Entreprises et Territoires d'Avenir. L'expérience acquise lors du lobbying mis en place pour la prorogation du dispositif démontre, en effet, la nécessité dans l'avenir de professionnaliser et renforcer la défense des intérêts conjoints des entreprises et des collectivités territoriales au sein du dispositif ZFU et de maximiser le rôle de réseau entre les différents acteurs du territoire. L'objectif est de développer l'économie dans les territoires d'avenir et réussir leur interpénétration avec la ville.

Un plan d'action ambitieux a dans ce cadre été élaboré :

Axe 1 : Communication : promouvoir la place de l'économie dans les territoires

Axe 2 : Synergies : fédérer et renforcer les complémentarités et les solidarités entre les acteurs

Axe 3 : Lobbying : œuvrer pour la reconnaissance du rôle déterminant de l'économie dans les territoires.

Marseille Provence Métropole, de par son rôle de pilote du dispositif des ZFU et ses compétences économiques et urbaines, est présente depuis 2009 au sein de l'association et joue un rôle moteur dans la dynamique de ses territoires sensibles. En vue des échéances prochaines (fin du dispositif ZFU au 31 décembre 2014, révision de la géographie prioritaire Politique de la ville), une réflexion commune et concertée sur le devenir de ces territoires associant entrepreneurs et collectivités doit se poursuivre et s'organiser.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté d'adhérer à Entreprises et Territoires d'Avenir pour un montant de cotisation de 9 000 euros (correspondant aux collectivités territoriales ayant plus de 200.000 habitants).

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'identité des objectifs de Marseille Provence Métropole et Entreprises et Territoires d'Avenir en faveur des ZFU et plus largement des territoires sensibles,
- La nécessité de se mobiliser à une échelle nationale et d'envergure pour la défense de ses territoires afin de maintenir une dynamique économique et d'emploi,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le paiement de la cotisation d'un montant de 9 000 euros auprès d'Entreprises et Territoires d'Avenir pour l'exercice 2014.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de l'exercice 2013 – Sous politique B 320 – nature 6281

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué au
Développement économique et aux
Zones d'Aménagement Concerté

Patrick BORE

Pour Présentation
La Présidente Déléguée de la Commission
Développement Economique et Emploi

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014